

La loi DADVSI et l'open source
dimanche 16 avril 2006 à 10:25:38 par Sky.X

La loi DADVSI et l'open source

Macworld (en) explique dans un article assez long les conséquences directes de la loi DADVSI sur le monde de l'open source, loi qui sera débattue le 4 mai au Sénat.

En effet, si VLC (un lecteur vidéo lisant des DVD protégés et des formats propriétaires) semble être visé directement par l'interdiction de décrypter un DRM sauf via le logiciel propriétaire, l'article explique que les conséquences sont bien plus larges.

Ainsi, Apache, le serveur Web le plus utilisé, peut être visé puisque les termes de la loi ne sont pas précis. Et en cas de tentative de procès, les projets open source n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour se défendre. Donc ils préféreront retirer leur distribution en France.

Si ce futur paraît lointain, OVH a déjà annoncé le retrait du projet emule de ses miroirs SourceForge.

En clair, énormément de projets open source sont menacés en France. Prenons l'exemple du noyau de Linux. Il contient de quoi naviguer sur TCP/IP, protocole utilisé par les "pirates". Linux est donc attaquant grâce à l'article 12bis de la loi DADVSI !

Pour une loi qui veut défendre l'intérêt des artistes, elle met directement en danger jamendo, un site qui propose la distribution de musique libre de droits et qui base son modèle économique sur les dons des clients et hors des majors et des réseaux de distribution classiques.

Le seul argument du gouvernement est que c'est une directive européenne, mais la France est le dernier pays à adopter ce type de loi en Europe et c'est le seul à y introduire des articles liberticides.

Paradoxalement, la France utilise le même argument (nous sommes le dernier pays à appliquer la directive) pour utiliser des procédures d'urgences.

Que penser d'une république qui utilise de tels procédés en temps de paix ?

Sur le Web : Macworld.com

« Brève précédente

Brève suivante »

Réagir dans les forums

16-04-2006 09:50:45, par Fuzzi

Mais c'est que ça devient grave cette histoire... Pour VLC, je m'y attendais, et le pays où est née ce projet va le chasser hors de ses frontières. Mais on pourra toujours télécharger les versions proposées aux autres pays. Par contre, pour Apache, c'est inquiétant. Inquiétant aussi ce qui pourra se passer avec OVH.

Et le pire, c'est que les gens qui vont décider de ce qui va se passer en France avec cette loi, il ne doivent pas s'y connaître des masses.